

ASSOCIATION SYNDICALE RIMBERLIEU-SUD

SIRET : 421 888 801 00014

SIEGE SOCIAL : **Mairie 60150 VILLERS SUR COUDUN**

president.asrs@gmail.com

Site Internet : <https://domainederimberlieu.jimdofree.com>

PROCES-VERBAL REUNION DE BUREAU du 19 Mai 2022

PRÉSENTS :

Danièle Arnaud, Corinne Blavin, Gérard Desnoes, Julie Jung, Albert Lancry, Nathalie Lavallée, Anne Lenne, Isabelle Noël, Claude Robert, Eric Simler, Michel Vermersch

ABSENT :

Olivier Ryckeboer

La réunion s'est tenue en la salle de gym du CDS à Rimberlieu.

La séance est ouverte à 18H35

Faute de volontaire, Anne LENNE est nommée rapporteur de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) POINT SUR LES APPELS DE COTISATION (Claude)
- 2) POINT SUR LES ESPACES VERTS ET LA POLITIQUE DES MASSIFS (Michel et Danièle)
- 3) POINT SUR LE PROJET DE SURVEILLANCE PAR CAMERAS ET INCIVILITES (Eric et Michel)
- 4) POINT SUR LE PROJET CONVERGENCE (Albert)

5) POINT SUR LA MISE A JOUR DU SITE INTERNET (Claude)

6) COMPTE RENDU DE L'ENTRETIEN ENTRE MICHEL ET MR LE MAIRE ET MR VERVAET

PREAMBULE :

Michel précise que les réunions de bureau auront lieu alternativement à la mairie et au CDS et alternativement en semaine et le vendredi soir.
La réunion de ce jour ayant lieu cause fête des voisins de vendredi.
Les compte rendus ne rapporteront pas les invectives et tout ce qui dérive de l'ordre de jour.

Lecture par Gérard de la lettre recommandée de Mme A.Voirin Simler-reçue et adressée aux membres du bureau
Question de Michel :
Quelle suite au courrier ? ==> Archivage car les réponses seront trouvées dans le CR.

Les comptes rendus de bureau seront mis sur le site internet.

1°) Appels de cotisation / trésorerie

Claude présente un état à date des cotisations reçues et à recevoir :

284 lots soit 65320€

284 lots représentant un nombre de cotisations à recevoir de **276** détaillé comme suit

1/2 lot = 115€ ==> 2 cotisations concernées

1 lot = 230€ ==> 261 cotisations concernées

1.5 lot = 345€ ==> 4 cotisations contre

2 lots = 460€ ==> 7 cotisations concernées

2 cotisations chez huissier

105 cotisations reçues ce jour

Total perçu : 24810,00 €

Reste à percevoir : 40510,00€

Total des 276 cotisations :
65320,00€

Claude précise qu'il commencera les relances à la fin du mois.

Au niveau comptable, le bilan chiffré sera présenté de façon détaillée la prochaine fois

Pour les personnes qui souhaitent recevoir les courriers (appel de cotisation, convocation...) par mail, il suffit d'envoyer un mail qui fera foi d'acceptation au président.

2a°) Espaces verts

Demande d'Isabelle inscrite dans le PV mais non retenue

Suite aux échanges concernant l'accord voté en réunion de bureau avant l'AG pour les 5 tontes et feuilles donné à Cédric paysage pour 2022 et attente pour le reste que la réunion de la mairie soit faite + averti par téléphone.

- Michel signale que le prestataire 2022 n'était pas fixé avant cette réunion car aucun engagement écrit n'avait été pris (Bon pour accord, daté et signé).

Il précise également , que la mairie avait formellement exprimé de voir effacer des devis initiaux : fossés non compris.

De ce fait, l'accord verbal qui avait pu être donné à l'entreprise Cedric paysage pour 5 tontes est devenu caduque.

La demande a donc été faite auprès de Cédric paysages et entreprise Lenté de faire une nouvelle proposition en spécifiant le coût unitaire d'une tonte incluant les fossés, ce dernier ayant refusé l'offre, il a proposé les coordonnées d'un nouveau prestataire : les jardins d'Hugo.

Celui-ci a fourni des devis qui ont été validés recevables par la commission espaces verts.

Pour 2022, aucun nouveau cahier des charges n'avait été établi et fourni aux entreprises, l'ancien datant de 2018 était valable pour 3 ans

La commission espaces verts précise qu'il est très difficile d'établir un cahier des charges tenable par les entreprises ==> à faire cependant pour 2023

Il a été demandé par le président aux jardins d'Hugo d'effectuer la première tonte avec les fossés (sans engagement sur l'année), c'était le moyen le plus simple pour juger l'aptitude du nouveau prestataire.

Une négociation menée par Claude et Michel avec la mairie a conduit à un engagement de participation à hauteur de 7 500€ (en augmentation de 500€ par rapport au prévisionnel) pour couvrir partiellement 5 tontes.

Question : La mairie doit-elle prendre la totalité en charge ?

Claude précise que la mairie prend une partie en charge en fonction de son budget actuel, la participation sera revue d'année en année.

Les devis en HT sont débattus par le bureau, il manquait l'info concernant les 5 tontes prises en charge par Mairie et ASRS.

Claude en précise le montant HT : 8 550€

	Jardins d'Hugo	Cédric paysage
Tontes	17 100€ (10 passes)	20 985€ (9 à 12 passes)
Les fossés :	compris dans le devis	6500€ (10 passes)
Tonte champ Antoine :	476€ (2 passes)	554€ (2ou3 passes)
Feuilles :	12 485€ (3 passes)	13 500€ (2ou3 passes)
Massifs pour 2 passages	1568€	1671€
TTC	37955 €	51 852 €
Participation mairie	7 500 €.	7 500€
Total TTC part ASRS.	30 455€	44 352 €

Une discussion s'engage et des propositions faites :

Nathalie : partage des tontes ==> non retenue

Éric : faire réaliser un nouveau devis par Cedric paysage ==> non retenue

Éric craint qu'en cas de défaillance des Jardins d'Hugo, Cedric paysage refuse de prendre le relais.

Michel indique que pour ne pas influencer le vote, d'autres éléments financiers seront donnés un peu plus tard.

Michel demande au bureau de voter :

Gérard : les jardins d'Hugo

Anne : les jardins d'Hugo

Corinne : abstention

Danièle : les jardins d'Hugo

Nathalie : Cédric paysage

Eric : abstention

Isabelle : refus du vote

Julie : abstention

Claude : les jardins d'Hugo

Michel : abstention

Albert : les jardins d'Hugo

Résultats : 5 voix pour les jardins d'Hugo

4 abstentions

1 Cédric paysage

1 refus de vote

Résultat :

L'entreprise « les jardins d'Hugo » est mandatée pour cette année.

Il est précisé qu'une seule tonte n'est néanmoins pas suffisante pour évaluer la bonne prestation à long terme.

Michel précise qu'un point a été fait avec le prestataire et qu'il en sera ainsi à la fin de chaque tonte.

Bilan à faire sous 3 mois proposé par Albert : proposition retenue.

2b) **Nettoyage des buses** : Non prévu, donc non budgété

Demande d'Isabelle inscrite dans le PV mais non retenue

*Après le paragraphe sur la mairie qui prend en charge le curage... :
et enlever le paragraphe devant l'urgence des travaux... qui lui devra être après le résultat des votes du devis.
Il faut commencer par : Michel propose un devis de 420 euros TTC pour nettoyer les buses.
Nathalie, Isabelle, Julie et Eric précisent que ses travaux devraient être à la charge des colotis concernés.*

La mairie prenant en charge le curage des fossés (à partir du lundi 23 mai), elle souhaitait que le nettoyage des buses se fasse en amont.

Michel assume avoir pris la décision d'engager les travaux d'un montant de 420€ TTC par la Sté Les jardins d'Hugo et que ceux-ci sont déjà réalisés

Nathalie, Isabelle, Julie, Eric lui rappellent qu'il aurait dû passer par un vote au bureau et précisent que ses travaux devraient être à la charge des colotis concernés.

Il a été demandé par Éric et Nathalie la possibilité d'envoyer un courrier à ces mêmes colotis, afin d'expliquer que le travail étant fait il est de leur devoir de continuer l'entretien et qu'à l'avenir une facturation individuelle devra leur être adressé si le travail devait être réalisée par une entreprise.

Michel signale que l'on parle de 7 € par lot concerné

Vote du bureau pour valider le devis :

4 NON : Nathalie, Isabelle, Julie, Eric

7 OUI : Claude, Michel, Corinne, Danièle, Albert, Gérard, Anne

Résultat :

Le devis de 420€ TTC est validé.

Michel précise que l'imputation de ces dépenses se fera en collaboration avec notre comptable.

Présentation d'un bilan des dépenses non exhaustif au 15 mai par Claude

Voir tableaux joints (dépenses et budget voté en AGO)

Constat :

- nous sommes en dépassement par rapport au budget (entretien fossé non chiffré malgré la demande de la Mairie)
- l'entretien des Allées cavalières n'a pas été ou pas intégralement budgété.
- L'abattage d'arbres morts n'a pas été budgété

Prise de parole de Claude pour demander à Julie d'arrêter d'enregistrer sur son téléphone sans aucune demande préalable, celle-ci se justifie en disant n'enregistrer que des chiffres mais accepte de couper celui-ci.

2c) Entretien Allées cavalières (non budgété ou insuffisamment budgété)

Michel demande que le seul devis (entreprise Lenté) en sa possession concernant l'entretien des Allées cavalières passe au vote :

- OUI à l'unanimité
- Le calendrier des travaux sera à établir

Eric reprendra les surfaces et validera avec l'entreprise Lenté.

Une demande de M. Vanlangendonck précisant que la partie située entre le 39 et le 41 rue des Châtaigniers était traitée jusqu'à l'an dernier comme espaces verts (tonte), il souhaite qu'il en soit toujours ainsi.

Michel demande au bureau si quelqu'un se souvient de l'origine de cet état fait

Quelques idées sont émises....

On passe au vote pour décider si cette partie doit continuer à être tondue ou entretenue comme allée cavalière

Comme allée cavalière : Gérard, Anne, Corinne, Danièle, Claude, Albert

Comme tonte : Isabelle, Julie

Abstention : Nathalie, Eric, Michel

Résultat :

Cette partie de terrain comprise entre le 39 et le 41 de l'Allée des châtaigniers fera donc partie intégrante de l'entretien de l'allée cavalière.

2d) Travaux concernant les arbres morts à abattre (non budgétés)

Ils seront donc rediscutés en septembre avec mises à jour des devis et mode de financement.

2e) Travaux Fontaine pris sur le compte « Réserves » issu de la vente de la maison du garde)

Le devis de Cédric paysage étant signé, les plantes commandées, les travaux restent à faire → relance par Corinne.

2f) Entretien des étangs (non budgété)

La commission espaces verts demandera des devis pour validation (montant et financement) en AG.

2g) Les massifs

Demande d'Isabelle inscrite dans le PV mais non retenue

Enlever le vertement, elle a juste signalé que cela aurait dû être un devis à voter en bureau.

3 ont été remis en état et reflouris par Danielle et Michel

Michel assume avoir pris la décision de dépenser 200€ pour embellir ceux-ci sans vote du bureau, ce qui lui a été vertement reproché par Julie.

Suite à cette événement, Danielle se sentant offensée, quitte la réunion

Un vote n'a pu se faire dans le calme, reporté au prochain bureau.

3°) Système de surveillance

La question ouverte est de savoir si l'on se positionne pour l'installation de caméras sur le domaine ou pas au même titre que la municipalité le fait.

Dans un 1er temps la société se chargeant de ce chantier nous a donné un devis qui correspond à l'ouverture d'un dossier de demande préalable en Préfecture afin d'être en phase avec celui de la mairie (sans engagement et réalisation possible sous 5ans)

Le coût est de 456€

Anne signale que les caméras ne se substituent pas au système de surveillance mais viennent compléter le service de gardiennage en place et que la question devra être posée

Michel propose le vote du bureau pour savoir si oui ou non, on engage ces frais :

Résultats : 10 oui

Danielle ayant quitté la réunion, elle n'a pas participé au vote

Résultat :

Le devis est accepté

Michel précise que l'imputation de ces dépenses se fera en collaboration avec notre comptable.

4°) Le projet convergence

Albert distribue les documents présentant les 2 devis d'expertises techniques :

APAVE et SOCOTEC

Explications des devis précisant que l'un est plus cher que l'autre car il chiffre également le coût de la remise en état des défauts constatés

Albert redistribue également les extraits de convocation, PV d'AG et mot du président où il est bien précisé que l'ASRS est tenue de financer l'étude choisie

Pour information, Albert annonce la nomination du nouveau président à la SATO : G Vandame.

Néanmoins, il précise que la situation de la SATO est fragile, qu'elle a plus de charges que de produits et que pour avancer le projet convergence, il faut mener de front les côtés techniques et juridiques.

Éric a demandé sur le volet juridique que d'autres scénarios que Convergence soient mis à l'étude pour permettre un vrai choix aux colotis ASRS et garder le patrimoine :

- Création d'une SCI regroupant les colotis et autres adhérents intéressés

- Création d'un bail emphytéotique à un loueur à sélectionner
- En réponse Albert a indiqué que ce n'est pas prévu

Albert précise que 2 contacts avec des avocats sont en cours.

Il est donc temps d'avancer rapidement.

L'un ou l'autre devis de diagnostic sera choisi en réunion de bureau.

5°) Le site internet

Non développé, reporté au prochain bureau

6°) Echanges avec la mairie

Non développé, reporté au prochain bureau

7°) Questions diverses

Pas de questions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15

Le rapporteur de séance.

Anne LENNE.



Le président

Michel VERMERSCH

